

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1025 CONCERNANT LES SERVICES ETAT

n° 1025

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 août 1963

Numéro JO
n° 9 du 31/08/1963

Date du numéro
31 août 1963

TEXTE INTÉGRAL

Les restes mortels de l'enfant Pithon Eliane, décédée à Djibouti le 30 novembre 1959 et se trouvant actuellement au dépositaire de cette ville, seront transférés au cimetière de la Bâtie-Montgascon (Isère). Les dépenses occasionnées par ce transfert seront à la charge du Budget de l'Etat (budget des Armées – Affaires d'Outre-Mer - chapitre 32-93-01).